

Mémoire concernant le projet d'agrandissement du Parc marin

Vous trouverez ci-joint ma position concernant ce projet d'agrandissement. Je me dois de préciser que je suis favorable et appuie l'agrandissement du Parc marin dans le but de préserver et améliorer l'état faunique et aquatique de notre fleuve Saint-Laurent. Il va de soi que de telles mesures permettent de veiller à la protection des mammifères marins, à la flore et faune de notre majestueux fleuve. Cependant, cela doit se faire en respectant les particularités des rivages tout particulièrement à Kamouraska ainsi que les droits des propriétaires et utilisateurs depuis plusieurs générations.

Permettez-moi de me présenter ainsi que mes antécédents et particularités de notre secteur. Je m'appelle Johanne Laplante, agronome retraitée, résidente née au rang des Côtes de St-Germain et actuellement domiciliée au rang des Côtes de Kamouraska depuis 1983. Je suis une des propriétaires de l'île au Patin, acquis de mon oncle Maurice Ouellet qui l'a possédée pendant plus de 50 ans et qui l'avait acquis de son père Flavius Ouellet (ce dernier l'a acquis au début des années 1900). Je connais donc très bien le milieu marin et terrestre de notre secteur et nous avons eu toujours à cœur la préservation tant de la Flore que la Faune. Le nous, inclus les membres de notre famille et amis. Nous possédons des chalets sur l'île au Patin aussi nommée Ile de la Pêche car cela a été sa vocation depuis le début de son histoire (avant et durant la période des Seigneuries). Le seul moment où que la pêche a été impossible est lorsque la pollution, au DTT, s'est effectuée pour construire l'Expo1967. Cela même si dans les années 1950, la pollution par les usines et villes (canadiennes et américaines) sur les abords des Grands Lacs et en amont du fleuve, était déjà dénoncée par les scientifiques dans les années 50 (je pourrai vous transmettre mes recherches de maîtrise). Vous comprendrez que mes origines sont autant agricoles que marines ayant côtoyée, dès mon enfance ces 2 milieux. Mon père et mon oncle m'ont transmis ses valeurs de protection de la nature pour s'assurer de le transmettre comme héritage aux générations futures. Nous avons toujours eu accès au fleuve par voie terrestre lors des marées basses (camion, tracteur ou quad ou à pied) ou lors des marées hautes par divers types d'embarcation (bateau, zodiaque, kayak...) soit pour se rendre à notre île mais aussi pour pratiquer des sports nautiques incluant des sports de traction (ski, planche...) mais tous se sont effectués en respectant les normes de protection du milieu et de sécurité. Comme plusieurs riverains, propriétaires d'îles, pêcheurs, agriculteurs, la population et les touristes du Kamouraska et des municipalités de la Côte-du-Sud, l'accès au fleuve est un acquis depuis des centaines d'années voir depuis l'occupation de ce territoire et ce pour des activités de survie, de loisir, de transport, de commerce et de profession.

Voici les éléments que je crois qui doivent être considérés et modifiés dans le projet d'agrandissement du Parc marin.

L'agrandissement proposé englobe, dans le Kamouraska entre autres, un secteur dont les marées se retirent complètement à plus de 10 kilomètres du rivage. Les mammifères, dont particulièrement les bélugas, ne viennent jamais dans ce secteur (car ils demeurent dans les eaux profondes et ne traversent jamais les limites des îles : Brulée et Grande Ile). Ainsi, considérant que vous proposez

d'appliquer les mêmes exigences du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent à ce secteur du fleuve qui n'est pas un habitat essentiel pour le béluga mais qui touche des propriétaires (iles et rivages), **ce secteur devrait être exclu de ce projet d'agrandissement.** Si non, c'est une expropriation déguisée et qui vient brimer leurs droits d'usage, de jouissance, d'activités récréatives... Rappelons qu'en plus de cohabiter depuis très longtemps avec cette flore et cette faune, tous ces propriétaires respectent cet environnement pour pouvoir continuer d'en profiter et s'assurer de sa pérennité.

De plus, vous énoncez que d'

Agrandir le parc marin est une occasion de :

- – *rehausser la protection des bélugas, des rorquals et des zones côtières herbacées;*
- – *valoriser les activités de découverte et d'éducation liées au fleuve;*
- – *appuyer le développement d'une offre touristique durable*

Je porte à votre attention que les zones côtières herbacées pour ce secteur sont protégées depuis plusieurs années par les agriculteurs, les pêcheurs, les résidents et les utilisateurs qui en connaissent très bien l'importance afin de poursuivre leurs activités. Ils ont construit des aboiteaux afin de protéger leurs terres des battures mais cela a aussi pour effets de protéger les marais salés ainsi que la faune et la flore que nous y retrouvons tout en permettant de protéger les nids et la progéniture des canards qui les installent souvent du côté sud des aboiteaux, les mettant ainsi à l'abri des aléas des hautes marées.

En ce qui concerne les activités de découverte et d'éducation liées au fleuve ainsi que l'offre touristique durable, c'est comme un aveu que vous avantagez et favorisez ceux qui viendront effectuer ces offres avec rémunération aux dépens de nous, citoyens résidents et habitués de ces lieux côtiers.

Cela devrait être tenu en compte pour diminuer et mieux cerner l'agrandissement que vous prévoyez et aussi ne pas y restreindre toutes les activités déjà pratiquées (drone, transport nautique et terrestre, pêche...) et dont nous respectons les lois et règlements.

Je tiens aussi à vous préciser que toutes les personnes qui viennent me visiter sont souvent des parents et amis à qui je leur transmets beaucoup d'information et leur fait découvrir bien des choses durant leur séjour avec nous sur le fleuve, les marées, la faune, la flore... et surtout l'histoire des iles et cela sans rémunération mais eux le transmettent à leurs amis.

Concernant vos engagements :

Mieux connaître pour mieux protéger;

Agir en concertation;

Favoriser les partenariats;

Être présent auprès des communautés riveraines;

Impliquer plus de représentants du milieu dans la gouvernance;

J'accorde de l'importance à mieux connaître pour mieux protéger mais cela doit se faire particulièrement en concertation avec les gens et organismes du milieu. Plus précisément, vous avez rencontré le monde municipal, certains organismes, les utilisateurs du fleuve à des fins pécuniaires mais pour le peu de personnes propriétaires d'îles, nous n'avons été concertés si cela n'est que d'une annonce dans un média et qui s'est effectuée assez tardivement. Il aurait été important de nous consulter au même titre que ceux qui détiennent des permis car nous sommes moins nombreux et sommes présents à l'année. Aussi, un organisme comme Patrimoine Maritime du Kamouraska n'a pas été consulté et ce même s'il est fondé depuis 1998 et qu'il a entre autres pour mission *de veiller à la protection des berges, de l'archipel et de l'environnement marin... en vue de sensibiliser le public à leur richesse, leur caractère unique et leur importance.*

Ainsi, je souhaite que vous teniez compte de ces éléments mentionnés pour respecter vos engagements.

Il faut effectivement agir ensemble et pas seulement dans un objectif d'agrandissement d'un parc mais du respect des lois, règles qui existent déjà mais qui sont malheureusement n'ont appliqué par certains individus mais qui demeurent impunis ainsi que le respect des droits acquis ou de la propriété privée et ses activités pratiquées. C'est ainsi que je considère exagéré la restriction des sports nautiques de traction alors que les raisons que j'ai obtenues lors de votre passage à Kamouraska étaient que cela est pour diminuer les accidents. Les personnes qui ont mentionnées cette raison ne connaissaient pas les exigences nautiques d'être 2 personnes dans le bateau lorsque nous pratiquons ces sports. Car un doit surveiller ceux qui sont à l'arrière en plus que celui qui conduit doit surveiller le trajet car le niveau d'eau est parfois bas en plus de la présence des roches. Ces activités sont pratiquées sans danger pour les mammifères car nous restons dans la zone dont les marées se retirent et donc pas la zone d'habitat du béluga (Son habitat a des eaux plus profondes et très froides que nous tomberions en hypothermie rapidement). Pour le drone c'est la même chose, le limiter uniquement à notre île et la hauteur que vous signifiez ne fait pas de sens. Cela n'a aucun effet aussi concernant l'exemple qui a été donné lors de la séance de consultation à Kamouraska, sur une personne qui suivait avec son drone un petit béluga en train de boire après sa mère. En effet, la zone dont nous vous demandons l'exclusion du projet d'agrandissement, aucun béluga y circule. En revanche, un tel incident, nous espérons que vous avez parlé directement à la personne concernée pour qu'elle ne répète pas ses gestes? Si non, nous pouvons se demander : par qui et comment vous appliquerez ces différentes règles, directives... Permettez-moi de vous informer qu'à ce sujet, nous voyons aussi plusieurs aberrations soient : des personnes qui conduisent de façon imprudente (en boisson, pas de ceinture...) et s'accostent sur notre île, qui est pourtant privée. Est-ce que vous allez aussi nous protéger?

Espérons que les informations et commentaires soumis soient considérés dans votre réflexion de projet d'agrandissement.

Je demeure disponible pour répondre à vos questions ou vous transmettre d'autres précisions. Je suis aussi prête à m'impliquer avec vous dans cette nouvelle gouvernance et surtout, vous permettre de mieux connaître nos communautés du Kamouraska.

Johanne